



PROCES-VERBAL No 21 Séance du Conseil communal Lundi 26 octobre 2020 à 20h.

Présidence : M. Reto DORTA, Président
Procès-verbal : Mme Monique ROBIN, Secrétaire

ordre du jour

Introduction : info Covid-19

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal No 19 du 15 juin 2020
4. Approbation du procès-verbal No 20 du 28 septembre 2020
5. Assermentation de M. Laurent THEYS en remplacement de M. Philippe HIRSIGER démissionnaire
6. Communications du Bureau
7. Préavis municipal 06-2020 – UAPE
8. Préavis municipal 07-2020 – RC69
9. Communications de la Municipalité
10. Présentation de la PCI par le municipal M. Olivier JEANNERET et M. Lt-colonel Marc DUMARTHERAY
11. Divers et propositions individuelles

En début de séance, Mme Catherine SUTTER, scrutatrice, distribue les cartons de vote verts.

Les chauffages d'appoint étant bruyants, ils sont coupés.

Le Président ouvre la séance à 20h, salue les Conseillers, la Municipalité, la presse et le public au 4^{ème} Conseil 2020.

Le Président informe que le Conseil est enregistré et que les enregistrements sonores ne servent strictement qu'à la rédaction du procès-verbal.

Concernant les mesures Covid-19, le Président rappelle que les masques sont obligatoires sauf pour parler au micro devant l'assemblée et demande de bien parler dans le micro afin de faciliter l'enregistrement, qu'il faut pratiquer la distanciation sociale. Il invite celui qui se sentirait malade à quitter le Conseil. Il informe que l'apéritif d'après séance n'aura pas lieu.

Le Président dit que le Conseil a été valablement convoqué le 16 octobre 2020 et passe au point 1. Appel.

1. Appel

La Secrétaire procède à l'appel, il ressort que 36 conseillers sont présents.

Excusés : Mme Martine BLAUTH, MM. Erik BOELKS, Jean-Daniel CORBAZ, Georg EBERL, Jérôme KAELIN, Christian MONGENET, Jean-Claude ROCHAT.

Démission : Mme Christelle DOSSIOS.

Le Président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

2. Approbation de l'ordre du jour

Le Président ouvre la discussion.

M. Etienne FREYMOND remarque que les conseillers n'ont pas de table et demande si c'est parce que les employés de la Commune ne veulent pas les ranger après le Conseil.

M. Salvatore GUARNA explique que la salle doit être libre pour 8h. et il pense qu'une chaise pour poser les documents est suffisante, que plusieurs Conseils communaux se tiennent sans table. A cause de la Covid-19, il y a obligation d'une table par personne.

M. Cyril DUC dit qu'un ordinateur peut se poser sur les genoux, ce qui est difficile à faire avec les documents et qu'une table serait bien plus pratique.

M. Salvatore GUARNA promet que pour le prochain Conseil, il y aura des tables pour chacun.

La parole n'est plus demandée, l'ordre du jour sera suivi tel que présenté.

3. Approbation du procès-verbal No 19 du 15 juin 2020

Le Président ouvre la discussion.

Le Président demande que le masque soit enlevé pour parler et que ceux qui n'ont pas la voix viennent au micro.

M. Cyril DUC dit qu'en page 148, il est écrit qu'il a remis un amendement. Il souhaiterait que son texte remis au Bureau soit joint en annexe au procès-verbal. (Annexe 1)

Le Président répond qu'il sera ajouté en annexe au procès-verbal No 21.

La parole n'est plus demandée, le Président passe au vote à carte verte levée.

Le procès-verbal No 19 du 15 juin 2020 est accepté à une large majorité, avec une abstention.

4. Approbation du procès-verbal No 20 du 28 septembre 2020

Le Président ouvre la discussion.

M. Martin ZWAHLEN, page 156, n'a pas trouvé de trace de la remarque déplacée du Président au sujet de Mme ZWAHLEN et souhaite que cela apparaisse dans le procès-verbal.

Rajout après les propos de M. Martin ZWAHLEN:

« *Au moment de quitter le pupitre du micro, le Président remercie Madame ZWAHLEN.*».

M. Robert CHEVALIER, page 155, souhaite qu'il soit bien considéré qu'il ne s'agissait pas d'une injonction mais que ce n'était simplement pas le moment pour ouvrir la discussion vu que l'ordre du jour était chargé.

Le procès-verbal No 20 du 28 septembre 2020 a été accepté à une large majorité, avec 3 abstentions.

5. Assermentation

Le Président informe de la démission par courriel le 1^{er} octobre 2020 de M. Philippe HIRSIGER parce qu'il souhaite accorder plus de temps à sa famille et à ses projets professionnels.

Le Président invite M. Laurent THEYS, nouvel élu, à venir sur la scène pour son assermentation, dit qu'il prend acte de sa promesse et l'invite à s'asseoir dans le Conseil.

L'assemblée applaudit, le Conseil se monte maintenant à 37 conseillers présents.

6. Communications du Bureau

Le Président informe que le Bureau a trois communications à faire.

1. Le Président informe que M. Figuet a fait recours au Tribunal Fédéral concernant la votation du 9 février 2020 et qu'il faut attendre la suite.
2. Le Président relève que lors du dernier Conseil, plusieurs conseillers ont profité de la pause pour partir. Il souhaite que dorénavant tout le monde reste par respect pour les autres même s'il y avait des circonstances atténuantes puisqu'il n'y avait pas de chauffage.
3. Le Président informe que pour les votations du 29.11.2020, s'agissant d'un dépouillement simple, il n'y aura pas besoin de personnes supplémentaires.

7. Préavis municipal 06-2020 – UAPE

Le Président donne la parole à Mme Nicole HEUSCH, présidente-rapporteuse de la Commission ad hoc, qui lit l'entier du rapport.

Le Président donne la parole à M. Martin ZWAHLEN, président-rapporteur de la Commission des finances, qui lit les conclusions du rapport.

Le Président ouvre la discussion.

M. Pierre-François DUC demande à M. Andreas SUTTER d'où viennent les enfants qui fréquentent l'UAPE de Tolochenaz.

M. Andreas SUTTER dit que l'AJEMA compte 37 communes et que, théoriquement, n'importe quel parent de ces communes pourrait y déposer son enfant. Actuellement, il y a 2/3 d'enfants habitant Tolochenaz et 1/3 de Lully.

M. Pierre-François DUC constate que l'UAPE compte 72 enfants et demande si Lully à une UAPE.

M. Andreas SUTTER répond qu'il n'y a pas d'UAPE à Lully et que la commune paie un montant par enfant à l'AJEMA puis tous les frais sont payés, y compris le déficit, par le réseau. Toutes les charges sont additionnées puis réparties sur les Communes en fonction du nombre d'habitants et du nombre d'heures. Tolochenaz paie un forfait du nombre d'heures à l'AJEMA tout comme Lully.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote à carton vert levé.

Le Conseil communal accepte à une large majorité.

Le préavis 06-2020 – Agrandissement UAPE :

1. D'adopter le préavis tel que présenté relatif à un crédit pour le réaménagement d'une classe du collège pour agrandir l'UAPE.
2. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux tels que décrits dans ledit préavis.
3. D'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt si nécessaire de CHF 35'000,00 aux meilleures conditions du marché.
4. D'autoriser la Municipalité à amortir cette somme sur 10 ans, soit CHF 3'500,00 par année.
5. De prélever les coûts d'entretien annuel au compte 500.3141.0 « Entretien des locaux ».

8. Préavis municipal 07-2020 – RC69

Le Président donne la parole à Mme Bénédicte STEINHAEUSLIN GUTIERREZ, présidente-rapporteuse de la Commission ad hoc, qui lit l'entier du rapport.

Le Président donne la parole à M. Etienne FREYMOND, rapporteur de la Commission des finances, qui lit l'entier du rapport.

M. Denis COSANDEY demande pourquoi les travaux n'ont pas été faits il y a deux ans, ce qui aurait évité de rouvrir la route et aurait coûté moins cher.

M. Salvatore GUARNA répond que le chantier n'est pas mené par la Municipalité. Le Canton a un budget annuel pour les routes et le distribue. Il a décidé de ne faire qu'un bout et la Commune doit payer ce qui incombe. Le chantier n'a pas pu démarrer car un propriétaire, selon son bon droit, s'oppose à l'expropriation, le Canton doit régler ce problème.

M. Frédéric GLASSEY regrette que dans le rapport, il n'y ait rien sur le planning des travaux et de leur incidence sur le trafic des pendulaires étant donné que l'endroit est un nœud de circulation. Il demande où vont passer les véhicules, rien n'est écrit dans le rapport.

M. Salvatore GUARNA répond qu'il y a 10'500 véhicules/jour et qu'il n'est pas possible de fermer la route mais il y aura toujours l'accès par un côté, sauf au moment de la pose du tapis.

M. Cyril DUC demande comment et quand sera aménagé le giratoire Steiner.

M. Salvatore GUARNA répond qu'un rendez-vous avec le mandataire était prévu aujourd'hui mais annulé, que ce sera un piano symbolisant Paderewski et que les frais sont déjà inclus.

Mme Catherine RODRIGUES veut bien comprendre l'implication de Tolochenaz et revient sur la page 3 du préavis et les bases légales du Canton, et demande si l'entretien des trottoirs est bien à la charge de Tolochenaz, comme les murs et les parois anti-bruit.

M. Salvatore GUARNA répond que les travaux sont indiqués dans le préavis, à la 3^{ème} ligne et que les trottoirs sont toujours à la charge de la Commune.

M. Steve AESCHLIMANN félicite d'avoir prévu une piste cyclable car cet endroit est dangereux, surtout le soir. Il aimerait savoir quelle surface est cédée au domaine public pour évaluer le prix/m².

M. Salvatore GUARNA dit que la Commune ne paiera que CHF 36'000,00, l'Etat a fait une proposition mais les propriétaires ne sont pas d'accord avec l'offre, ce qui retarde les travaux.

M. Steve AESCHLIMANN précise sa question et demande quelle surface reviendra au domaine communal après les travaux.

M. Salvatore GUARNA répond que toute la route reviendra à la commune.

M. Steve AESCHLIMANN voulait plutôt connaître en m² la surface cédée.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote à carton vert levé.

Le Conseil communal accepte à une large majorité.

Le préavis 07-2020 – RC69

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 490'000,00 pour ces divers aménagements à charge de la Commune.
2. De financer la somme de CHF 490'000,00 par un emprunt bancaire, avec un taux le meilleur marché possible.
3. D'amortir cette somme de CHF 490'000,00 sur 30 ans.
4. L'entretien se fera par le compte 430.3142.0

9. Communication de la Municipalité

Le Président donne la parole à M. Robert CHEVALIER.

M. Robert CHEVALIER dit que la Municipalité a été étonnée de la lettre signée par M. Gérard ROBIN, un des deux signataires de l'interpellation et M. Pierre FRIDERICI, habitant de Tolochenaz. Il lit le document mis en annexe.

Le Président suspend la séance 5 minutes pour la préparation du matériel de présentation de la PCI.

10. Présentation de la PCI par le municipal M. Olivier JEANNERET et M. Lt-colonel Marc DUMARTHERAY

Le Président donne la parole à M. Olivier JEANNERET.

M. Olivier JEANNERET présente M. Lt-colonel Marc DUMARTHERAY commandant de la PCI de la région morgienne. Il explique qu'une présentation de la protection civile a eu lieu lors de son Conseil intercommunal en juin et que dans le contexte du Covid-19 qui a occasionné la mobilisation de la protection civile de mars à juin 2020, il a trouvé utile de demander cette présentation pour le Conseil communal de Tolochenaz. Il ajoute que la salle de gym et le parking ont été utilisés pour la distribution de masques, de plexiglas, de gel etc. Il annonce que le Conseil d'Etat a redéclenché le plan Orca vendredi 23 octobre 2020.

M. Lt-colonel Marc DUMARTHERAY dit qu'il est le commandant du district de Morges avec un bataillon de 735 hommes qui font les cours de répétition et du service d'engagement comme les délestages de l'autoroute, des battues, des recherches de personne, appuis aux pompiers, accueil de Kurdes (à Tolochenaz) et maintenant dans le cadre du Corona virus. Il avoue son émotion d'être dans la salle dans laquelle il a reçu la bannière du bataillon en 2016. Avant le district de Morges, il a commandé le district du Gros-de-Vaud pendant 9 ans.

M. Lt-colonel Marc DUMARTHERAY projette sur écran des images pour montrer le travail de la PCI et estime que chaque élu devrait avoir téléchargé pour être au courant de toutes les alertes en Suisse : **alertswiss**.

C'est la 1^{ère} fois qu'il y a une telle mobilisation. Le bataillon Ouest soit Morges et Nyon compte 1'500 hommes, cependant, tous n'ont pas été astreints : ceux travaillant dans l'hospitalier, ceux à risque et tout ceux qui maintiennent le pays sur pied. Il restait alors 1'000 hommes. Un poste sanitaire a été monté à St-Prex pour recevoir les demandes des EMS, CMS, hôpitaux lors de la 1^{ère} vague. Faute de masques, les hommes étaient déployés dans les hôpitaux avec pour seule mesure de protection, la distanciation. La protection civile a dû adapter un métier qu'elle ne savait plus faire par une instruction d'urgence, ce qui a été compliqué. Ces jeunes hommes ont fait preuve de résilience et le Lt-colonel Marc DUMARTHERAY leur en est reconnaissant. Leurs missions étaient d'interdire les visites dans les hôpitaux, les filtrages à l'entrée, la logistique par des livraisons dans les antennes de Morges, envois des commandes, l'aide psychologique parce que les proches n'avaient plus le droit de venir en visite, l'aide aux malades, désinfection des fleurs avant de les remettre à son destinataire. Un homme astreint dans le journalisme a écrit un article dans le journal de Morges, contrôlé et autorisé par le Canton, ça a été un beau témoignage. Lorsque les médias ont souhaité faire des photos, ils ont choisi le bataillon de Morges. Dans le canton de Vaud, la protection civile est opérationnelle. Dans d'autres cantons, les aides viennent de l'armée.

M. Lt-colonel Marc DUMARTHERAY explique que sur le parking de la salle polyvalente de Tolochenaz, la PCI a monté un centre de distribution de matériel, il en profite pour remercier la Municipalité et le syndic qui ont accepté.

M. Lt-colonel Marc DUMARTHERAY informe que maintenant les astreints sont équipés avec plexiglas, masques etc. Aucun n'a été malade grâce à la distanciation. A l'EMS Silo, l'aide était sanitaire.

M. Lt-colonel Marc DUMARTHERAY expose qu'il y a eu 3 mois de mobilisation, 11'134 jours de service alors que normalement c'est 3'000-4000 par année, dont 6'000 pour Morges. Le record est de 91 jours d'engagement grâce à l'employeur qui l'a autorisé. 424 hommes ont été astreints pour Morges, une centaine le sera ultérieurement. 8 ont été dénoncés parce qu'ils n'ont pas voulu servir. Le coût de l'engagement est de CHF 100'850.32 soit 20% des jours de service de la Suisse. Après la 1^{ère} vague, démobilisation et dissolution du bataillon.

M. Lt-colonel Marc DUMARTHERAY dit que la protection civile fonctionne également lors de canicules si le plan est déclenché.

M. Lt-colonel Marc DUMARTHERAY explique que le comportement des gens a provoqué une situation pas bonne et 60 hommes font le traçage des cas. Vendredi, le plan ORCA a été déclenché parce qu'il y a une augmentation des cas. 3 astreints travaillent pour organiser la suite s'il y a une demande de la santé publique.

M. Lt-colonel Marc DUMARTHERAY conclut en disant que les jeunes font magnifiquement leur travail.

L'assemblée applaudit.

M. Olivier JEANNERET remercie M. Lt-colonel Marc DUMARTHERAY.

M. Pierre-François DUC demande si les astreints de la protection civile sont ceux qui ne font pas l'armée.

M. Lt-colonel Marc DUMARTHERAY répond que ce sont les personnes aptes à faire l'armée et qui demandent à faire le service civil.

M. Pierre-François DUC demande si ce seront les mêmes qui seront rappelés.

M. Lt-colonel Marc DUMARTHERAY répond que certains ont demandé à être volontaires et seront engagés si nécessaire. Pour l'instant, il ne sait pas combien d'hommes seront sur le terrain.

Mme Catherine RODRIGUES dit que depuis 10 ans, il n'y a plus la partie sanitaire au centre de la protection civile à Lonay et propose de l'utiliser pour accueillir les malades.

M. Lt-colonel Marc DUMARTHERAY répond que la partie sanitaire a été enlevée, que des décisions doivent être prises pour ses structures et ne sait pas s'il est possible de mettre des patients dans le cadre d'une pandémie, les locaux étant fermés alors qu'il faut de l'aération. L'endroit est vétuste et plutôt réservé à une médecine de guerre.

Mme Nicole HEUSCH demande si les femmes sont admises dans la PCI.

M. Lt-colonel Marc DUMARTHERAY aimerait bien qu'il y ait des jeunes femmes. Elles peuvent être volontaires si elles ont moins de 25 ans, sont Suissesses ou ont un permis C. Après le recrutement, il y a le revers de médaille car elles sont alors astreintes avec les mêmes devoirs qu'un homme et l'obligation de servir.

Mme Catherine RODRIGUES relève que dans la présentation, il y avait des sanitaires.

M. Lt-colonel Marc DUMARTHERAY répond qu'un mandataire régional coordonne les CMS, EMS et c'est avec eux que le bataillon travaille.

M. Antoine DOMAHIDY demande comment connaître le nombre nécessaire.

M. Lt-colonel Marc DUMARTHERAY répond que les décisions sont validées par l'état major cantonal qui détermine la mission, sa durée et la volumétrie au niveau humain. Une fois la nécessité connue, on astreint.

Mme Nicole HEUSCH demande comment le service est organisé lorsque le jeune est encore aux études et en apprentissage et s'ils doivent interrompre leurs études.

M. Lt-colonel Marc DUMARTHERAY répond que la période de protection civile est plus courte que le service militaire, généralement une semaine, une semaine et demie, mais on ne peut pas être engagé à la carte, ce qui compliquerait le service. Il y a toujours écoute de la demande et si c'est une période d'examens, l'astreint aura congé, mais il doit le prouver.

M. Olivier JEANNERET suggère d'applaudir pour ce que la protection civile a déjà donné et donnera encore dans le cadre de la Covid-19. Il rappelle qu'il faut se protéger.

Le Président remercie M. Lt-colonel Marc DUMARTHERAY et M. Olivier JEANNERET.

Le Président propose que le chauffage de la salle soit remis en route au maximum et suspend la séance 5 minutes pendant le démontage du matériel de la présentation.

11. Divers et propositions individuelles

Le Président ouvre la discussion et rappelle que les interventions sont structurées par sujet.

M. Gérard ROBIN revient sur l'intervention de M. Robert CHEVALIER qui répondait à la lettre ouverte aux conseillers et trouve qu'il est fait peu de cas des participants, que ce n'est pas une vision communale mais une vision municipale. Il ajoute que plusieurs propositions ont été discutées dans les ateliers participatifs concernant l'avenir du Molliau mais que seules celles qui conviennent ont été retenues sans vote ni sondage.

M. Etienne FREYMOND s'étonne qu'il n'y ait eu aucun habitant dans ces ateliers, que contact ait été pris avec les propriétaires sans demander l'avis des participants aux ateliers et sans qu'on sache ce qui s'est dit. Il relève qu'un préavis demandant CHF 100'000,00 sera soumis au Conseil alors que le recours de Figuet thermique est toujours en attente de jugement au Tribunal fédéral. Il propose que ce préavis soit mis de côté et demande si le bâtiment mis à l'enquête pourrait être construit.

M. Salvatore GUARNA répond que le recours de Figuet Thermique est contre le Conseil d'Etat qui l'a jugé irrecevable. Il explique que si le Tribunal Fédéral le juge recevable, alors retour au Conseil d'Etat. Le bâtiment prévu au Molliau (Sud Village) sera mis à l'enquête vendredi (30.10.2020 ndlr) mais aucun permis de construire ne sera délivré tant que le recours de Figuet n'est pas classé.

Mme Catherine RODRIGUES supporte mal le terme « soi-disant participatif » car elle estime que chacun a participé et a donné des idées.

M. Robert CHEVALIER trouve la remarque de M. Etienne FREYMOND sympathique mais relève qu'il n'était pas aux ateliers. Il rappelle que la démarche a été validée par le Conseil communal tout comme la rencontre avec les propriétaires, qu'il n'est pas possible de jouer avec le temps, ni de repousser et qu'il a l'impression de subversion. L'arrêt viendra du Conseil et les études sont soumises au recours Figuet. Il conclut disant que M. Etienne FREYMOND n'était pas aux ateliers tandis qu'il n'a pas entendu M. Gérard ROBIN, qui, lui, y était.

M. Etienne FREYMOND explique qu'il n'a pas participé parce qu'il s'agit de quelque chose à laquelle il ne croit pas et se demande à quoi va servir les CHF 100'000,00 du préavis 08-2020 futur.

M. Hugues SALOME revient sur les propos de M. Robert CHEVALIER qui disait que le Canton accepterait si un consensus était trouvé. Le processus informel avec des conseillers devait être complété avec des personnes hors Conseil pour obtenir un consensus selon la proposition faite au 1^{er} atelier par M. Pierre DUCRET, Jean-Claude ROCHAT et lui-même, ce qu'avait accepté M. Robert CHEVALIER pour le 2^{ème} atelier, or, il s'est avéré qu'aucun Tolochinois n'a été invité. Il relève que l'opportunité d'avoir un consensus valable a été perdue. Il revient au bâtiment annoncé à l'enquête en mars 2020 qui ne l'était toujours pas en juin faute d'une signature de la Romande Energie et finalement signé en septembre. Il s'étonne qu'il n'y ait eu personne durant l'été pour signer. Il propose que la discussion sur 50, 500 ou 5'000 habitants soit remise pour la prochaine législature.

M. Pierre DUCRET lit un document qui est mis en annexe. (Annexe 2)

M. Eric LINN informe que M. Robert CHEVALIER est le porte-parole de la Municipalité et les Conseillers, les représentants de la population. Lorsque M. Robert CHEVALIER a fait la demande d'un 3^{ème} atelier, ce dernier a été refusé car cette démarche n'avait pas été convenue par le Conseil. Cependant, les avis divers sont à prendre auprès de la population. Il était inconcevable pour la Municipalité de dévier de ce processus participatif et que la Municipalité accepte ou non des personnes extérieures, elle aurait été fautive de toutes les manières. Ces ateliers permettent une base de négociation avec le Canton et les propriétaires, les éléments ressortis leur ont été présentés

sans aucune décision. Pendant cette rencontre, un/des citoyen/s ont mis devant les fenêtres un panneau qui n'a pas fait bonne impression mais c'est la liberté d'expression. M. Eric LINN dit que la Romande Energie a fait durer les choses, la Municipalité n'est absolument pas en cause et que le matin même, un de ces représentants est venu signer les documents ce qui va permettre la mise à l'enquête.

M. Pierre DUCRET rappelle à M. Robert CHEVALIER que cette réunion n'était pas légale, que les conseillers présents ont renoncé à leurs jetons de présence et qu'il y avait eu prise de liberté. N'étant plus dans le mandat de base, il était tout à fait possible de prendre des libertés en invitant 5-6 personnes.

M. Eric LINN admet que la démarche aurait pu être constructive mais qu'il était difficile de décider quels citoyens pouvaient y participer, découvrant les détails au 3^{ème} atelier, en fin de course, avec uniquement des rumeurs. La Municipalité a pensé qu'il fallait le même niveau d'information.

M. Hugues SALOME rappelle que le problème était à la 2^{ème} séance. Ce qui a nécessité la demande de la 3^{ème} séance.

Mme Nathalie LAYDU dit qu'elle a suivi les ateliers et qu'ils partaient sur de bonnes bases. Dommage que ce qui a été demandé au 1^{er} atelier n'a pas été fait. Elle souhaite une vision d'avenir et avoue que des personnes démissionnent faute de savoir ce qu'elles font au Conseil.

Le Conseil applaudit les propos de Mme Nathalie LAYDU.

M. Robert CHEVALIER remercie des différentes interventions et se dit très enthousiaste. Il explique qu'il avait la volonté d'un 3^{ème} acte mais qu'il sortait de la manière de faire et du temps. Il ajoute qu'il n'y a aucun souci avec le Canton, il faut juste arriver avec un projet même s'il y a des divisions.

M. Martin ZWAHLEN a constaté que durant les travaux du rond-point vers la patinoire et la fermeture de la route le long de l'autoroute, il y avait eu une sensible augmentation du trafic devant la salle de gym. Il demande à la Municipalité ce qu'elle a prévu concernant les futurs habitants du quartier de l'Eglantine pour les décourager à venir prendre l'autoroute en passant devant la salle de gym.

M. Eric LINN répond qu'il y a eu des discussions avec la Municipalité de Morges sur ce sujet mais que malheureusement, il n'est pas possible de fermer la route, ni dans un sens, ni dans l'autre. Les usagers du quartier estiment que passer par Tolochenaz ou de l'autre côté ne change rien. La Municipalité ne peut rien faire et il faut l'admettre, il y aura une augmentation de trafic. M. Eric LINN relève qu'il est probable qu'il sera moins pratique de passer par Tolochenaz à cause des bus.

M. Etienne FREYMOND rappelle le crédit voté pour le centre aquatique de Morges, projet refusé par les Morgiens, et demande à la Municipalité si la commune va récupérer quelque chose.

M. Salvatore GUARNA répond que c'était un crédit de CHF 30'000 pour la création de la SA et que ce montant est perdu. La société n'est pas encore dissoute et il y aura quelque chose à récupérer. Il relève que cependant, les CHF 800'000,00 prévus pour le centre aquatique ne seront pas dépensés.

Le Président pense que si la société a un projet, il n'y aura pas de perte.

M. Salvatore GUARNA répond que la société sera certainement dissoute.

La parole n'est plus demandée.

Le Président lève la séance à 22 h.24.

Le Président

Reto DORTA

The seal of the Communal Council of Tolochenaz is circular. It features a central shield with a crown on top. The shield is divided into four quadrants, each containing a different symbol. Above the shield, the text 'CONSEIL COMMUNAL' is written in a semi-circle. Below the shield, the text 'DE TOLOCHENAZ' is written in a semi-circle. The shield itself contains the words 'LIBERTÉ' and 'PATRIE'.

La Secrétaire

Monique ROBIN



Annexes :

- Amendement Cyril DUC – Conseil du 28.09.2020
- Document écrit intervention de M. Pierre DUCRET
- Document écrit communication Municipalité

Amendement

Concerne : préavis municipal N° 03-2020
Réaménagement des alentours du terrain de football

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

Je suis surpris que la Municipalité constate que les alentours des terrains de football laissent à désirer.

En effet, l'an dernier, la première phase d'arrachage et de plantation a été effectuée. Trouvez-vous, Messieurs les Municipaux, que le résultat actuel et concluant ? Moi, non !

Une partie des plants sont secs, l'autre partie est noyée dans les hautes herbes. De plus, si vous voulez apporter votre participation à la biodiversité, l'endroit est peut-être mal choisi. La future plantation est à proximité directe de :

- Champs agricoles qui sont traités régulièrement, donc pas de petits insectes.
- D'un chemin agricole où tracteurs, voitures, promeneurs de chiens circulent régulièrement
- Aux abords des terrains de football où les ballons vont taper dans le grillage.

Je ne vois pas les oiseaux venir nicher dans ces conditions.

Concernant l'offre de la Maison de la Rivière, les honoraires de CHF 1'200.00 sont inutiles, car des listes de plants indigènes sont disponibles auprès des pépiniéristes qui se feront un plaisir de vous renseigner gratuitement et l'achat de ces plants pas indispensables au vu du résultat du travail accompli en 2019.

Je propose de faire arracher ces haies (s'il y en a la nécessité) et ne rien replanter. Le résultat d'herbes hautes sera similaire à la première étape faite l'an dernier.

Je demande au Conseil Communal de ne pas accepter :

- Les honoraires de CHF 1'200.00 et
- L'achat des plants forestiers pour un montant de CHF 2'100.00.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, je vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions amendées :

Le Conseil communal de Tolochenaz

- dans sa séance du 15 juin 2020,
- vu le préavis de la Municipalité N° 03-2020,
- entendu le rapport de la Commission ad hoc,
- entendu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

décide

1. D'adopter le préavis amendé relatif à un crédit pour le réaménagement des alentours des terrains de football.
2. D'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux amendés.
3. D'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt de **CHF 31'680.00** aux meilleures conditions du marché.
4. D'autoriser la Municipalité à amortir cette somme sur 5 ans, soit CHF **6'336.00** par année.
5. De prélever les coûts d'entretien annuel au compte 440.3145.0 « Entretien des parcs, places de sport et du cimetière ».

Fait à Tolochenaz le 14 juin 2020

Duc Cyril



Annexe 2 - Procès-verbal No 21 - 26 octobre 2020

Intervention de M. Pierre DUCRET, conseiller communal.

M. le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers.

Ensuite de l'interpellation de MM Glassey et Robin, la Municipalité a entamé une démarche visant à réunir des conseillers communaux partisans et opposants du référendum de SudVillage pour tenter de trouver une solution de compromis destinée à nous éviter la construction du fameux monstre rouge dont nous sommes menacés.

Deux réunions ont eu lieu cet été, permettant un échange constructif, deux réunions qui, à la demande de l'ensemble des parties, devaient se compléter par une troisième rencontre "élargie" à la participation de six citoyens supplémentaires de la commune, choisis également et de manière équitable parmi les opposants et les partisans.

Or, alors que nous attendions tous cette troisième réunion, la Municipalité a décidé d'y renoncer et a établi un premier préavis assorti d'une demande d'un crédit d'étude de Fr.100'000.- qui fera l'objet d'une décision du Conseil lors de sa séance du 7 décembre (*rappel si nécessaire que, à ce stade, le préavis n'est pas celui relatif à l'établissement d'une nouvelle zone d'affectation mais porte sur l'adoption d'une vision communale*)

Le fait de n'avoir pas permis cette réunion est à mes yeux une immense maladresse, une faute même, dont l'effet hautement prévisible a été de faire renaître une colère contre la Municipalité de certains citoyens et conseillers communaux qui, par la voie, ici d'une lettre ouverte et là d'un tout ménagé d'une association, ont exprimé leurs critiques et, en conséquence, leur opposition à l'ensemble de la démarche qui avait été initiée.

Chacun prendra ses responsabilités et, bien que restant un fervent partisan de la solution de compromis qui ressortait de nos discussions de cet été, je ne peux que comprendre la colère de ceux qui ont de nouveau l'impression que les choses se décident sans que leur avis compte en quoi que ce soit.

Je note quand même au passage que de justifier cette colère par l'évocation de réunions qui se tiendraient « secrètement » entre les propriétaires et la Municipalité, alors qu'il ne s'agit que des plus élémentaires démarches d'information qui doivent avoir lieu pour qu'un dossier puisse avancer, relève de la part de nos opposants d'une paranoïa malade dont ils sont, hélas, coutumiers.

Mais passons...

On voit bien donc aujourd'hui que le conflit politique a pris le dessus sur le projet lui-même. Je veux dire par là que la volonté de certains que la Municipalité soit définitivement disqualifiée dans ce dossier est telle que nos citoyens vont prendre le risque de s'aliéner toute chance de parvenir à cette solution de compromis que, pourtant, nous appelions majoritairement de nos vœux.

Il est évident en effet que, d'une part les propriétaires n'attendent pas la prochaine législature pour agir et, d'autre part, ne perdront pas leur temps à entrer en négociation si le projet de compromis devait s'avérer d'entrée conflictuel et faire renaître les deux blocs antagonistes du référendum de SudVillage.

Merci de votre attention.



**MUNICIPALITE
DE
TOLOCHENAZ**

Tolochenaz, le 26 octobre 2020

**Évolution de la Zone industrielle
« En Molliau »**

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillères, les conseillers,

Je me permets de réagir à la lettre ouverte d'octobre 2020 qui vous a été adressée par Messieurs Pierre Friderici et Gérard Robin, habitants.

La Municipalité est étonnée de découvrir le contenu de cette lettre ouverte sachant que l'un de ses auteurs est à l'origine de l'interpellation auprès de la Municipalité l'invitant à trouver une solution. Ça nous donne l'impression qu'on nous demande de détruire ce que l'on vient de nous demander de construire, et cela au dépend de l'utilisation de l'argent public. Pour mémoire, l'interpellation Glassey-Robin du 02 mars 2020 demandait ceci: "quelles mesures entend prendre la municipalité à la suite de la votation référendaire en relation avec la zone industrielle". Ces derniers étant, je cite « en droit d'obtenir les garanties que l'actuelle zone industrielle peut être valorisées et qu'il s'agit de leur donner rapidement un cadre fiable et durable ».

Puis, dans sa réponse du 15 juin 2020 à cette interpellation, la Municipalité vous a informé qu'elle a interrogé le **Canton qui a rappelé qu'un nouveau projet ne devra pas baisser le potentiel d'accueil d'activités et qu'il devra s'inscrire dans une stratégie de zones d'activités à l'échelle régionale et cantonale.** Les échanges avec le Canton confirment également l'importance de la temporalité soulevée dans l'interpellation étant donné que le Canton s'opposera à figer le déploiement de cette zone d'activité dans un contexte de pénurie.

Toujours dans sa réponse du 15 juin 2020, la Municipalité a donc proposé de travailler avec les conseillers communaux en direct à travers deux ateliers, afin d'élaborer une vision communale qui servirait de base pour ce dialogue demandé dans l'interpellation Glassey-Robin. Cette stratégie a été formellement validée par les membres du conseil communal.

Ainsi, durant le premier atelier qui a eu lieu le 8 juillet, il a effectivement été proposé de s'écarter de cette stratégie pourtant validée par le Conseil Communal en intégrant pour la suite des citoyens qui ne sont pas membre du Conseil Communal. Après réflexion la municipalité a jugé important de suivre le schéma validé formellement par le Conseil Communal car elle ne voyait pas sur la base de quels critères objectifs des citoyens aurait été choisi plutôt que d'autres ?

Le deuxième atelier s'est donc déroulé en huis clos le 25 août avec les mêmes personnes qui avaient participé au premier atelier. Toutefois, afin de permettre à sa population d'être informée, la Municipalité a décidé de rendre publique la vision finale de ces ateliers durant le conseil du 28 septembre 2020 via son préavis qui décrit ladite vision.

Les ateliers qui ont eu lieu ont effectivement permis de mettre en place une vision pour l'avenir de la zone industrielle En Molliau en concertation avec la moitié des membres de votre Conseil Communal. Cela est une première dans notre Commune et cette façon de faire a permis de privilégier le dialogue et l'ouverture d'esprit, n'en déplaise à certains. Les propriétaires en ont été informés, cela toujours dans un objectif de dialogue et de transparence. **D'ailleurs, le 28 septembre dernier, je vous ai annoncé cette démarche. Vous en trouver la preuve dans l'annexe du PV de cette séance. Visiblement, Monsieur Robin a très courte mémoire concernant le fait que nous nous réunissions avec les propriétaires. Les allégations prétendant que la Municipalité rencontrait en catimini les propriétaires ne sont pas correcte.**

Est-il nécessaire de rappeler que vous êtes l'autorité délibérante de notre commune? Le débat sur la vision qui vous a été proposé lors du conseil du 28 septembre dernier vous appartient, et c'est en tant que représentant de chaque citoyen de notre Commune, je le souligne, que vous devrez vous positionner quant à l'avenir de la zone industrielle En Molliau. Chacun de vous est libre d'élargir ce débat auprès des citoyens qu'il représente, raison pour laquelle ce préavis a été rendu publique.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Robert Chevalier, Municipal, Construction Urbanisme & Voirie